

Appel à candidature sur postes spécifiques – année scolaire 2025/2026.
Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

ANNEXE 2 – FICHE DE POSTE

Rattachement administratif : Service départemental de l'école inclusive, DSDEN du Haut-Rhin, Colmar

Localisation : 17 PAS à la rentrée 2025 (voir carte jointe)

1. Définition du poste et des missions :

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves par un appui aux équipes pédagogiques et une meilleure articulation entre l'école et le médico-social. Composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur spécialisé, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles ainsi qu'un accompagnement aux équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS pourra s'appuyer sur tout professionnel de l'Éducation nationale susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves et bénéficiera également de l'appui de professionnels du secteur médico-social mutualisés entre plusieurs PAS.

Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH en charge de l'École Inclusive et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement, co-pilotes du PAS avec un représentant du secteur médico-social. Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du 1^{er} et 2^d degrés public et privés inclus dans la zone définie pour le PAS.

Le coordonnateur PAS a pour missions de :

- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation, les personnels du médico-social et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1^{er} niveau ;
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages ;
- Cordonner l'équipe du PAS et les personnes-ressources au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers ;
- Travailler en équipe et en partenariat avec les équipes du médico-social.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Éducation nationale (MDPH, pôles ressources, familles...) ;
- Avoir une bonne compréhension des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Être capable de mener une analyse des besoins des élèves et y associer des réponses adaptées développant l'autonomie de ces derniers ;
- Être capable d'élaborer des stratégies personnalisées et des projets individualisés dans une perspective de parcours de réussite ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1^{er} et du 2^d degrés ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...) ;
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...) ;
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité sur le territoire PAS.

Poste ouvert aux enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, spécialisés ou non.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

Les candidats devront faire acte de candidature en adressant un CV + une lettre de motivation + la fiche de candidature à leur IEN pour avis le 7 mai au plus tard.

Après une phase d'étude des candidatures sur dossier, les candidats sélectionnés seront reçus par une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées.

Informations: Service départemental de l'école inclusive - Coordonnées du secrétariat : 03.89.21.56.88 ou ce.0680102s@ac-strasbourg.fr